

Un liquidateur de Google en Russie va intenter une nouvelle action en justice contre l'entreprise devant le tribunal de Paris

La saisie conservatoire d'actions Google France est une procédure technique, mais les liquidateurs de la "fille" russe ont l'intention d'intenter une nouvelle action en justice contre la société devant le tribunal de Paris, a déclaré l'avocat William Julié, qui représente les intérêts du demandeur.

Photo : Justin Sullivan / Getty Images

Les liquidateurs de la "fille" russe de Google - Google LLC - ont l'intention de faire appel au Tribunal judiciaire de Paris afin que les décisions des tribunaux russes soient reconnues comme exécutoires en France. C'est ce qui a été raconté à l'antenne de Radio RBC par l'avocat français William Julié, représentant les intérêts des liquidateurs de la société en Russie.

Le 10 décembre, le tribunal de Paris a rendu une ordonnance de saisie conservatoire de 100 % des actions de Google France dans le cadre de l'examen à venir de la demande de Google LLC auprès de la société mère. La raison de la saisie était la nécessité d'appliquer la décision de la Cour arbitrale de Moscou en cas de faillite de la "fille" russe.

Maître Julié a noté que Google sera en mesure de contester cette décision et de déposer une plainte devant les tribunaux. Cependant, il n'y a pas de délai fixe dans lequel le tribunal est obligé d'examiner la requête : le plus souvent, il est d'environ plusieurs mois, moins souvent - quelques semaines. "Parallèlement à ces arrestations préliminaires, nous déposerons également une autre pétition auprès du tribunal civil de Paris. Il s'agira d'une pétition visant à reconnaître la décision russe comme exécutoire en France - c'est déjà officiel", a-t-il déclaré.

En cas de succès, les liquidateurs de la "fille" russe Google seront en mesure de prendre une décision finale sur la saisie de biens. "Et ensuite, le montant des réclamations - environ 110 millions d'euros - nous sera attribué, c'est-à-dire au liquidateur", a-t-il souligné.

110 millions d'euros est le montant des dividendes que l'entité juridique russe Google a transféré à la société mère en 2021 peu de temps avant sa propre faillite. En avril 2024, l'administrateur de faillite de Google LLC, Valery Talyarovsky, a déposé une demande d'invalidation du paiement du

dividende. La base de la réclamation était l'article 61.2 de la loi sur la faillite, qui réglemente les "transactions en force".

Julié a attiré l'attention sur le fait que les saisies conservatoires sont une procédure technique courante. La décision correspondante est prise avant le dépôt d'une autre requête - celle par laquelle les liquidateurs demanderont aux tribunaux français de reconnaître la décision russe comme exécutoire. "Cela se fait surtout lorsqu'il y a une crainte que le défendeur, en l'occurrence Google International, puissent essayer de jouer des tours, des astuces pour éviter le paiement", a-t-il expliqué.

L'avocat pense que cette affaire est une autre affaire contre ces sociétés mères transnationales, qui ont finalement montré qu'elles croient qu'elles peuvent faire ce qu'elles veulent. "Ils ont tellement d'argent et de pouvoir économique qu'ils font ce qu'ils veulent jusqu'à ce que le tribunal "leur donne un coup de main". Google International a été puni partout dans le monde - dans les principales juridictions, y compris les pays occidentaux. Par conséquent, l'argument géopolitique ne fonctionne pas ici, car ils ont déjà été condamnés à une amende plus d'une fois en Europe, aux États-Unis, en France. Il y a eu une décision financière très difficile contre Google de la part d'un organisme indépendant qui traite des questions de protection des données", a-t-il déclaré. Me Julié a ajouté qu'il s'agit d'un autre test pour l'industrie - un test de l'état de droit. "Je pense que ce sera un autre test pour l'industrie, et j'espère qu'il montrera à ces entreprises très puissantes sur le plan économique qu'elles ne peuvent pas faire tout ce qu'elles veulent et s'éloigner de la responsabilité", estime l'avocat.

On ne sait pas encore exactement qui représentera Google International devant le tribunal, car la société mère n'a pas réagi à la procédure en cours, a noté l'avocat. "En ce moment, ils sont silencieux, et nous n'avons rien entendu d'eux. Mais je n'ai aucun doute qu'ils entreront, bien sûr, dans le processus et essaieront de se battre et de voir comment la situation évolue", a déclaré Me Julié.

Me Julié a averti qu'il s'agit d'un long processus qui peut prendre d'un à un an et demi : "Cela prendra beaucoup de temps, mais au moins le processus a déjà commencé, et voyons à quoi il mènera."

La France n'est pas le seul pays où les liquidateurs tentent d'obtenir la reconnaissance de la décision du tribunal russe de récupérer des fonds auprès de la société mère. La "fille" russe a lancé des procédures similaires dans plus d'une douzaine de juridictions étrangères. Associé du cabinet d'avocats Art De Lex Arthur Zurabyan, représentant les intérêts de l'administrateur de la faillite de Google LLC, a déclaré à RBC qu'en mai 2025, la Cour suprême de la République d'Afrique du Sud a confirmé les arguments de la partie russe et a saisi les biens de Google dans le pays sur une base similaire.

Lisez RBC dans [Telegram](#).